

## LETTRE OUVERTE

**Garcin MALSA**  
**Maire Honoraire de la Ville de Sainte-Anne**  
**Membre Fondateur et**  
**Président d'Honneur de l'ASSAUPAMAR**

**Monsieur le Président**  
**de l'Association LES GLENANS**

Monsieur le Président,

Le 7 novembre 2017, le Conseil municipal de Sainte-Anne a délibéré en faveur d'attribution d'une subvention dans le cadre de l'accompagnement de la municipalité pour la gestion du Centre nautique de la Pointe Marin.

Cette décision a été prise à la suite d'une parodie de Conseil sous l'égide du Maire qui fut très mal à l'aise pour répondre aux questions pertinentes des élus de l'opposition.

A l'analyse du document présenté, on relève plusieurs points qui montrent qu'il s'agit d'une mascarade qui conduit à un habillage au profit d'une association : la vôtre.

- Puisqu'il s'agit d'un appel à projet pour lequel les candidats avaient 2 ans pour présenter une offre, comment se fait-il que vous soyez le seul à répondre pour un site aussi prisé que celui de la Pointe Marin, alors que de nombreux groupements ou associations opérant dans le domaine du nautisme, ont déjà fait leurs preuves en Martinique ?
- Les personnes conviées pour retenir le 7 juin 2017, votre candidature n'ont aucune compétence dans le nautisme, alors qu'il y a, à Sainte-Anne et en Martinique de nombreux experts dans ce domaine. Sur ce même registre, aucun élu de l'opposition ne fut convié.
- Alors que le Cahier des Charges présente « Sports nautiques et Santé » parmi ses trois orientations, on ne voit aucune trace de cette rubrique dans la présentation des activités proposées par votre association.

Je pourrais prolonger la liste des incohérences contenues dans le document mais je m'arrêterai sur ces seuls points sus-cités pour arriver à ce que j'appelle une O.P.A. sans vergogne sur le Patrimoine de la Ville.

Votre association aura donc droit à la « mise à disposition pour un euro symbolique du Centre nautique (coût 337.579 euro) et des équipements qui sont la propriété de la Ville ».

En langage clair : pendant 3 ans minimum, la commune aliène terrain et mer à votre profit, ce, sans consultation des acteurs sociaux et économiques qui fréquentent le site.

Et ce n'est pas fini !...puisque pendant au moins 3 ans, vous bénéficierez d'une subvention de 300.000 euro par an, au détriment des contribuables et des autres associations sportives et éducatives qui mobilisent des centaines de jeunes, depuis des années.

A ce stade de la rédaction de cette missive, j'ai envie de me dire comment une association de réputation internationale comme la vôtre, ayant de surcroît une expertise en Martinique, aurait pu s'imaginer qu'une telle démarche n'aurait pas trouvé de résistance ?

Et ce ne sont pas les quelques offres que vous faites miroiter en direction des élèves, même en période de vacances scolaires, qui nous feront croire à votre passion philanthropique, surtout quand vous serez intéressé sous les tropiques, à rentabiliser votre flotte actuelle déjà installée au Marin et qui sert de tête de pont pour les croisières dans les Caraïbes.

Sans aller jusqu'au terme de mon raisonnement, je vous annonce que la Pointe Marin ne sera aliénée au profit de quiconque.

Par le passé elle a connu plusieurs tentatives de désappropriation communale. Elles ont toutes échoué.

Ne cherchez pas à ternir votre image en vous associant à une démarche qui attirera la foudre des Saintannais et par extension, des Martiniquais !

Sainte-Anne, le 11 novembre 2017

**Garcin MALSA.**



